

## **MALAUSSENE (06)**

EXTENSION DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES NON DANGEREUX DE LA MESCLA.

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA  
DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE

## **CONCLUSIONS MOTIVEES**

Vu les observations émises durant l'enquête, qui énoncent :

- Le sérieux de l'entreprise Malaussénoise de Valorisation ;
- L'accès facile, loin des habitations, du site ;
- Le déficit de lieux de stockage dans le département ;
- L'intégration paysagère de l'ancienne carrière, lieu de stockage actuel ;
- L'absence de nuisances apportée par le site actuel ;
- L'important des retombées économiques et du maintien des emplois pour le développement du village ;
- L'élimination des décharges sauvages ;

Vu que, durant l'enquête, j'ai également pu constater que la société MDV faisait état de la plus grande transparence, répondant favorablement à toutes les sollicitations ; Elle a ainsi commandité 2 études de risques complémentaires pour répondre aux demandes des services.

Vu que la demande vise à continuer une activité existante sans augmentation prévisible, (soit un stockage de 320 000 tonnes/an en moyenne, avec une baisse ces dernières années) et qu'en conséquence, le trafic routier lié à celle-ci ne devrait pas être modifié.

Vu que l'étude d'impact ne fait état d'aucun impact important sur la faune et la flore, à l'exception des chiroptères (impact modéré) ; que diverses mesures compensatoires ont été proposées ; que, vu l'importance des zones naturelles dans la vallée, l'extension du site ne réduira pas significativement la zone de chasse des chiroptères. Sachant que le morcellement du territoire est préjudiciable à ces espèces, il est donc plus intéressant d'agrandir un site existant que d'en créer un nouveau pour répondre au besoin de stockage. Enfin, ces zones sont destinées à être reboisées à terme. Ces impacts sont donc limités dans le temps.

Vu que la visite du site existant confirme l'absence de nuisances (boues, poussières) grâce à des procédures adaptées.

Vu que la nature des déchets (gravats, pierres, etc...) n'augmente pas la biomasse présente, et donc le risque d'incendie (le défrichement sécurise même davantage le site sur ce point).

Vu l'ensemble des préconisations émises concernant les risques d'éboulement ou de blocage des écoulements d'eau ;

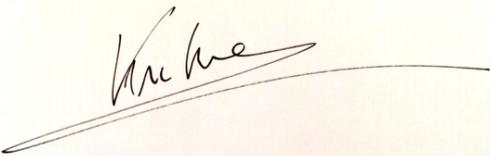
Vu que la morphologie ovoïde du vallon prévu pour l'extension est adapté à cette utilisation, car les lignes de crête se rapprochent en arrivant près de la route. (cf compte-rendu de visite) ;

En résumé, le principal écueil de ce projet est le risque de glissement en cas de non respect des préconisations, ou évènement naturel exceptionnel (séisme, pluies torrentielles).

En conséquence, je donne un **avis favorable** à ce projet, **sous réserve** :

- du respect des préconisations en matière de risques,
- et de la mise en place d'une procédure adaptée en cas d'éboulement survenant de jour comme de nuit suite à un évènement naturel exceptionnel (par exemple : mise en place de capteurs, formation du personnel, possibilité de stopper le trafic sur la route et la voie ferrée, information immédiate des responsables de ces voies, etc...).

Fait à Gattières, le 11 novembre 2019,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alice Kuhne-Barbier', is written over a horizontal line. The signature is fluid and cursive.

Alice Kuhne-Barbier, commissaire-enquêteur.